Relaxé et libéré en février, Jawad Bendaoud, le « logeur de Daesh », est jugé en appel

mercredi 21 novembre 2018, par Thémis

Jawad Bendaoud a logé deux terroristes du 13-Novembre.
Il a toujours prétendu qu'il ignorait qui ils étaient.
Jugé en janvier, il avait été relaxé par le tribunal correctionnel.
Le parquet ayant fait appel, il comparaît à nouveau, ce mercredi.

Au début, il n'y avait que le rappeur Snoop Dogg. Mais il a vite été rejoint par JoeyStarr. Suivi d'un « sandwich escalope – Boursin ». D'une référence à Katsuni, l'ancienne actrice de films pornographiques. Avant un « gros joint de beuh ». Quelques cuillers de lentilles au bœuf. Et sept grammes de cocaïne évoqués au beau milieu d'une comptine enfantine.

En janvier, le discours livré par Jawad Bendaoud à la 16e chambre du tribunal de Paris avait décontenancé les parties civiles mais lui avait permis d'obtenir une relaxe. Celui qui se surnomme lui-même « le logeur de Daesh » est jugé, en appel à partir de ce mercredi, pour avoir hébergé deux djihadistes du 13-Novembre dont Abdelhamid Abaaoud, le cerveau présumé des attaques de Paris.

Un SMS qui disait « terroristes chez toi maison »
Aujourd'hui âgé de 32 ans, il est sorti de prison, le 14 février, après avoir passé 27 mois à l'isolement. A l'époque, le tribunal avait jugé qu'il n'était pas « prouvé » que Jawad Bendaoud avait « fourni un hébergement à deux individus qu'il savait être des terroristes du 13-Novembre, afin de les soustraire aux recherches et éviter ainsi leur arrestation ».

Un message qu'il n'avait cessé de marteler durant les trois semaines d'audience. « La nuit précédant l'assaut [du Raid sur son appartement], je me suis endormi sur mon film en streaming. J'avais zéro message, zéro appel. Quatre heures plus tard, quand ma compagne me réveille, j'avais 50 appels et 40 SMS. Le premier, c'était 'terroristes chez toi maison'… »

Celui dont la France avait découvert le visage en direct sur BFM TV en plein assaut avait alors assuré avoir découvert les faits en se rendant sur place. « Quand je descends de chez moi, je rigole. Tellement j'y crois pas. C'est là que ça fait 'tilt'. Je lis 'terroristes chez toi maison'et je repense qu'ils m'ont dit qu'ils venaient de Belgique, qu'ils voulaient de l'eau et prier… »

Près de 800 parties civiles représentées à l'audience
Des propos incongrus qui avaient déclenché les rires dans le prétoire mais aussi arraché des larmes aux nombreuses parties civiles constituées pour ce premier procès en lien avec les attaques du 13 novembre 2015 qui avaient fait 130 morts. Aujourd'hui, la plupart ont fait appel du jugement : environ 780 personnes seront ainsi représentées par plus d'une centaine d'avocats pour ce second procès. « Mes clients attendent moins de show [de la part de Jawad Bendaoud], plus de sérénité et plus de vérité », a résumé Héléna Christidis, l'une d'entre eux.

Jawad Bendaoud à l'encontre duquel le parquet avait requis quatre ans de prison en février comparaîtra à nouveau aux côtés de deux autres prévenus. Mohamed Soumah condamné, lui, à 5 ans de prison pour avoir joué le rôle d'intermédiaire entre Hasna Aït Boulahcen, la cousine d'Abaaoud, et Jawad Bendaoud. Et Youssef Aït Boulahcen condamné à 4 ans de prison pour « non-dénonciation de crime ».

Prévu pour durer jusqu'au 21 décembre, ce procès en appel se déroulera sur trois demi-journées par semaine (mercredi matin, jeudi et vendredi après-midi). La première audience, ce mercredi, devrait

d’ailleurs être consacrée à des questions d’organisation et de procédure.

Son avocat a beau eu dire en janvier qu’il ne « voulait plus jamais, jamais avoir affaire à la justice », Jawad Bendaoud encourt, à nouveau, une peine de six ans de prison et 45.000 euros d’amende.

Source : 20 Minutes
Auteur : La Rédaction
Date : 21/11/2018